

Contrat de location pour tonnelle

1. Parties au contrat

1.1 Propriétaire

Société :	Amicale de la tonnelle
Adresse:	Rue des Trois Fontaines 1
NPA, localité:	1431 Vugelles-la-Mothe
Téléphone:	078/741.18.96
E-mail:	david.brand@hotmail.ch

Représenté(e) par:	_____

1.2 Locataire

Société:	
Adresse:	
NPA, localité:	
Téléphone:	

2. Objet de la location

Tonnelle de 17 mètres de diamètre avec bâche, bar et plancher.

3. Durée du contrat

Location de la tonnelle du _____ au _____

4. Date de résiliation:

Le présent contrat peut être résilié jusqu'au _____

5. Prix de location

Montage, démontage et transport		CHF	2500.-
Nombre de jours de manifestation à 500.-	_____ x 500.- =	CHF	_____
Mise en place d'une alimentation électrique	100.-	CHF	_____
Location de système d'éclairage avec 6 spots LED RGB	150.-	CHF	_____
Location d'une machine de levage d'au minimum 7 mètres		CHF	_____
Total de la location		CHF	_____

6. Paiement

La location doit être payée au plus tard le _____

Destinataire: Amicale de la tonnelle, Rue des Trois Fontaines 1, 1431 Vugelles-La Mothe

Banque/poste : Banque Raiffeisen Mt-Aubert Orbe, 1442 Montagny-près-Yverdon

Numéro de compte : 10-22418-4

IBAN: CH02 8040 1000 0305 1799 4

7. Démontage de la tonnelle

Le démontage de la tonnelle aura lieu le _____

8. Montage et démontage

Un engin de levage d'au minimum 7 mètre doit nous être mis à disposition. Dans le cas où ce n'est pas possible, nous en fournissons un. La location sera définie en point 5.

9. Subsistance

Lors du montage et du démontage, le repas de midi doit être servi chaud aux ouvriers.

10. Terrassement

Le terrassement doit être effectué à l'avance, par le locataire, et selon les directives qui lui seront transmises avec le dossier de location.

11. Entretien de la bâche

Aucun type de nourriture ne peut être produit sous la bâche de la tonnelle.

12. Droit publicité

Des panneaux « louez-moi » seront installés dans la tonnelle lors du montage et devront rester visibles durant la manifestation.

13. Dispositions particulières

Aucune vis, ni aucun clou ne doivent être plantés dans le bois de la tonnelle. La fixation de matériel (panneaux et autres) doit se faire au moyen de ficelle ou autre moyen de suspension.

14. Autres stipulations (à formuler ci-dessous, le cas échéant)

Elément(s) faisant partie intégrante du présent contrat:

- Dossier de location
 - Autres annexes: _____
-

15. Validité du contrat et modification

Le présent contrat est dressé en deux exemplaires et prend effet à partir du moment où il a été signé par les deux parties. Toute modification du contrat doit revêtir la forme écrite.
Par leur signature, les parties confirment qu'elles ont obtenu un exemplaire du présent contrat et qu'elles en acceptent le contenu.

L'amicale de la tonnelle

Représentée par :

Lieu, date:

La ou le locataire:

Lieu, date:
